

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'AVIGNON  
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le mardi, 3 février 2026 à l'hôtel de ville du même endroit, à 19 h.

Cette séance du conseil est sous la présidence du maire, Richard St-Laurent.

Sont présents les conseillers(ères) :

Charles-Edmond Landry	conseiller poste # 1
Jean-Pierre Lelièvre	conseiller poste # 2
Samuel Boudreau	conseiller poste # 3
Louise Landry	conseillère poste # 4
Denis Richard	conseiller poste # 5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, est présent.

028-02-2026

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Richard St-Laurent, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 19 h et souhaite la bienvenue à tous.

029-02-2026

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire, Richard St-Laurent, fait la lecture de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 février 2026, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration – Transfert de propriété du quai de Miguasha de Transports Canada à la Municipalité de Nouvelle
4. Administration – Transfert du quai de Miguasha à la Municipalité de Nouvelle – Autorisation de signatures
5. Période de questions
6. Clôture de la séance
7. Levée de la séance

À la suite de cette lecture, il est proposé par le conseiller Denis Richard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

030-02-2026

**3. ADMINISTRATION – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DU QUAI DE MIGUASHA DE TRANSPORTS CANADA À LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Nouvelle a entamé des discussions avec Transports Canada depuis plusieurs années afin d'arriver à une entente avantageuse pour les deux parties en ce qui a trait à l'acquisition du quai de Miguasha, propriété de Transports Canada.

CONSIDÉRANT que la vision de la Municipalité dans cet important dossier s'inscrit dans une démarche longuement planifiée visant à développer le secteur de Miguasha qui détient un fort potentiel touristique, culturel, archéologique, récréatif et communautaire.

CONSIDÉRANT que ce dossier revêt une importance majeure sur le plan socio-économique local et régional et que la Municipalité souhaite fortement réaliser ce projet qui contribuera fortement à consolider et développer la vitalité sociale et économique de son territoire, de la MRC et de la région.

CONSIDÉRANT que le quai est de plus localisé à proximité immédiate d'infrastructures de villégiature, de tourisme et d'une plage municipale, propriété de la Municipalité, mais également du parc national de Miguasha.

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a déjà autorisé par décret la Municipalité de Nouvelle afin de lui permettre d'entreprendre des discussions avec le gouvernement fédéral en vue du transfert éventuel de cette infrastructure.

CONSIDÉRANT que les négociations entre Transports Canada et la Municipalité de Nouvelle sont complétées et que les deux entités en sont arrivées à un projet d'entente commune quant aux diverses modalités administratives, financières (12 M\$) et légales qui s'appliqueront advenant le transfert de l'infrastructure à la Municipalité.

CONSIDÉRANT que les conditions prévues dans le projet d'entente sont nettement avantageuses pour la municipalité.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Nouvelle a adopté une résolution « d'accord de principe » lors de la séance de son conseil tenue le 2026-02-03 à l'effet qu'elle est prête à signer l'entente officielle de transfert du quai avec Transports Canada sous réserve de l'émission de l'autorisation obligatoire du gouvernement du Québec dans ce dossier en vertu de la loi M-30 notamment.

CONSIDÉRANT qu'un processus d'annexion territoriale est également nécessaire dans ce dossier, le processus étant actuellement enclenché entre la Municipalité de Nouvelle, la MRC d'Avignon et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite compléter ce projet dans les meilleurs délais afin de ne pas perdre cette opportunité de développement de 12 M\$ dans le milieu.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil municipal:

- 1) Informe la députée de la circonscription de Bonaventure, madame Catherine Blouin, de l'importance de ce dossier pour la communauté de Nouvelle et sollicite son appui dans la démarche en cours.
- 2) Informe la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, madame Geneviève Guilbault, de l'importance de ce dossier pour la communauté de Nouvelle et sollicite sa collaboration afin que les procédures d'approbation reliées au volet annexion territoriale et au volet émission d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la loi M-30 se réalisent dans les délais les plus courts possibles.
- 3) Demande au directeur régional du MAMH région GÎM, monsieur Dany Savoie, d'organiser une rencontre web dans les meilleurs délais possibles afin de présenter à la municipalité l'ensemble des prochaines étapes à réaliser ainsi

que les échéanciers dans ce dossier tant pour les volets annexion territoriale l'émission que pour le volet du décret d'autorisation en vertu de la loi M-30.

4) Que les fonctionnaires des divers ministères et directions responsables de ces deux volets du dossier soient présents à cette rencontre afin d'expliquer de façon précise aux représentants municipaux et à leurs professionnels, les prochaines étapes à franchir dans le dossier.

031-02-2026

#### **4. ADMINISTRATION – TRANSFERT DU QUAI DE MIGUASHA À LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE – AUTORISATION DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle négocie depuis plusieurs années avec les représentants de Transport Canada le transfert à la Municipalité des installations portuaires de Miguasha ainsi qu'une contribution financière d'environ 12 millions de dollars pour sa réfection, son entretien et son exploitation à long terme à des fins principalement d'activités de natures communautaires, récréatives, sportives, culturelles et touristiques ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance des 3 projets d'entente (documents de transfert) déposés par le directeur général et greffier-trésorier, et intitulés :

#### **PROMESSE D'ACQUISITION, ACTE DE CONCESSION ET ENTENTE DE SUBVENTION POUR LE TRANSFERT DES INSTALLATIONS PORTUAIRES DE MIGUASHA-OUEST ;**

CONSIDÉRANT que, selon le plan d'affaires préparé par la Municipalité de Nouvelle, que la contribution financière du gouvernement fédéral permettra à la Municipalité de réaliser un grand projet de développement pour la communauté de Nouvelle et la région et de créer un fond pour financer de nouvelles installations et à payer l'ensemble des frais d'exploitation pendant plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que, sous réserve des autorisations et des approbations requises par les lois applicables à la Municipalité pour conclure ces ententes, il y a lieu d'aviser Transport Canada et que la Municipalité de Nouvelle est d'accord en principe avec les termes et condition de ces projets d'ententes ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité de Nouvelle avise le gouvernement du Canada (Transport Canada) et le gouvernement du Québec (ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs) qu'elle souhaite acquérir les installations portuaires de Miguasha, que les négociations avec Transport Canada sont terminées à sa satisfaction, que les documents juridiques de transfert peuvent être finalisés et que le directeur général soit autorisé à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir les autorisations requises pour signer les documents de transfert.

QUE la Municipalité demande au gouvernement du Québec de l'autoriser à signer les documents de transfert.

QU'à la réception de ces autorisations, le maire, monsieur Richard St-Laurent, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Cabot, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents de transfert.

032-02-2026

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire et les conseillers répondent aux questions posées.

033-02-2026

**6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire Richard St-Laurent déclare la séance close.

034-02-2026

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Samuel Boudreau propose la levée de la séance. Il est 19 h 15.

---

Richard St-Laurent  
Maire

---

Benoît Cabot  
Directeur général et greffier-trésorier

*Je, Richard St-Laurent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*